

---

<b>Nombre de membres en exercice:</b> 10	<b>Séance du 31 mars 2023</b>
<b>Présents :</b> 9	L'an deux mille vingt-trois et le trente-et-un mars l'assemblée régulièrement convoquée le 31 mars 2023, s'est réunie sous la présidence de <b>Sont présents:</b> Isabelle VERNAY, Roland BACONNIER, Stéphane DOBY, Franck DUMAS, Lucile KROLL, Philippe LAGNIET, Marie MONTEIL, Benjamin PIGNARD, Bernard VILLEMAGNE
<b>Votants:</b> 10	<b>Représentés:</b> Henri BENIERE par Isabelle VERNAY
	<b>Excuses:</b>
	<b>Absents:</b>
	<b>Secrétaire de séance:</b> Marie MONTEIL

---

**Objet: Approbation du procès-verbal de la séance du 24/03/2023 - DE 2023 03 10**

**Madame le Maire** invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 24 mars 2023,

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 24 mars 2023.

**Objet: Budget Commune - 2023 - DE 2023 03 11**

**Madame le Maire** présente à l'assemblée, le budget primitif de la commune pour l'année 2023 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la façon suivante :

- En section de Fonctionnement : 523 612,35 €
- En section d'Investissement : 654 132,46 €

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve le budget primitif de la commune pour l'année 2023.

**Intervention sur la délibération DE 2023 03 11**

Néant

**Objet: Budget Eau / Assainissement - 2023 - DE 2023 03 12**

**Madame le Maire** présente à l'assemblée, le budget primitif du service Eau-Assainissement pour l'année 2023 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la façon suivante :

- en section de Fonctionnement : 146 332,29 €
- en section d'Investissement : 264 541,07 €

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve le budget primitif du service Eau-Assainissement pour l'année 2023.

### **Intervention sur la délibération DE 2023 03 12**

Néant

### **Objet: Fongibilité des crédits suite au passage à la M57 - DE 2023 03 13**

**Madame Le Maire**, expose à l'assemblée, que suite au passage à la M57 en janvier 2023, il est possible de voter pour approuver la fongibilité des crédits.

Sur la fongibilité des crédits, l'organe délibérant peut déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre d'une même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections. Toutefois, ces mouvements ne peuvent conduire à abonder ou redéployer les crédits relatifs aux dépenses de personnel. L'exécutif est ensuite chargé de transmettre la décision au représentant au comptable public, et d'informer l'organe délibérant

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve la fongibilité des crédits et autorise Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits et à en tenir informé l'assemblée lors des prochains conseils municipaux.

### **Intervention sur la délibération DE 2023 03 13**

Néant

### **Comptes-rendus des commissions**

Néant

### **Questions diverses**

- Suite à une pétition de l'entourage de Monsieur MUNIER Guy, ancien instituteur et secrétaire de Mairie, pour donner son nom à l'école, le Conseil Municipal vote contre.
- Un musée mobile d'art contemporain sera au Bessat les 9, 10 et 11 août 2023.
- Une rencontre avec le prestataire cantine Elios (directeur et diététicienne) aura lieu le mercredi 5 avril à 10h30 afin de faire le point sur les repas et la livraison.
- Une journée citoyenne au Jardin DANTHONY est programmée le 29 avril 2023.

\*\*\*\*\*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 12**

**Prochain CM le vendredi 9 juin 2023 à 18h00**

Affiché le 12/06/2023

Le Maire,  
Isabelle VERNAY



Le secrétaire de séance,  
Marie MONTEIL

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.